

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique SANGAY, Maire.

Date de la convocation : 4 janvier 2018

Présents : Dominique SANGAY, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Jean-Louis IMBERT, Muriel CHEVALIER, Francis DESPLAS, Pascal PIECOUP, Josiane ROUMAGNAC, Laurent SABATER, Sébastien SOUM, Blandine MARIE, Christelle PERTUZE, Olivier De FILLIPIS, Xavier ISNARD,

Absents excusés : Haleh CHARABIANI, Béatrice NOUVEL, Anne PINSARD, Georges KARSENTI, Myriam BONNET

Procurations : Haleh CHARABIANI a donné procuration à Dominique SANGAY  
Béatrice NOUVEL a donné procuration à Blandine MARIE

Secrétaire de séance : Sandrine BARRERE

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

\*\*\*\*\*

Elle donne lecture de l'ordre du jour

I – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

II - Transfert dans le domaine public des équipements communs – lotissement Lo Vilar de Puecabo ;

\*\*\*\*\*

I – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Madame le Maire expose à l'assemblée

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics.

De plus, des travaux de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie doivent être réalisés en urgence dans la salle de la Musardière en vue de sa réouverture au public.

Nous prévoyons d'engager la mise en conformité des locaux au budget primitif 2018.

En conséquence, la commune a décidé de mener le projet de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des bâtiments publics.

Madame le Maire présente alors à l'assemblée le projet qui sera mené sur l'année 2018.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée ainsi qu'il suit :

- un montant global HT de 352 886 € pour les travaux,
- un montant global HT de 59 626 € pour les études

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR) ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'opération de travaux et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des bâtiments communaux ;
- D'approuver l'enveloppe financière :
- d'un montant global de 352 886 euros HT pour les seuls travaux
- d'un montant global de 59 626 euros HT pour les études, honoraires liés à l'opération.
- D'approuver le plan prévisionnel de financement (dépenses – recettes) à inscrire au budget primitif 2018.
- De solliciter une aide auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR).

## II - Transfert dans le domaine public des équipements communs – lotissement Lo Vilar de Puecabo

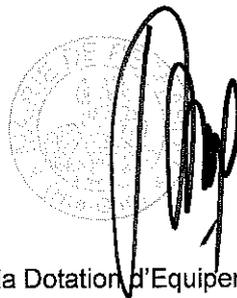
Vu l'autorisation de lotir n°031 409 10 S0001 en date du 2 février 2011,  
Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 2 avril 2015 ;  
Vu l'attestation de non contestation de conformité en date du 28 octobre 2015, délivré par le Maire ;  
Vu la convention de transfert dans le domaine public des équipements communs en date du 30 mai 2011 ;  
Vu la demande de rétrocession formulée par la Société FONCIER CONSEIL SNC , pour le prix d'un euro des réseaux, des espaces verts (parcelles cadastrées en section AD n° 124, 152 et 155) et de la voirie du lotissement Lo Vilar de Puecabo d'une longueur de 370 ml : dénommée rue du Serrat constituée de la parcelle cadastrée en section AD n° 121 ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies, espaces verts et réseaux du lotissement Lo Vilar de Puecabo, dans le domaine public.

Le conseil municipal à la majorité (14 voix POUR et 1 voix CONTRE Christelle PERTUZE) :

- Approuve le transfert dans le domaine public communal, des réseaux, des espaces verts (parcelles cadastrées en section AD n° 124, 152 et 155) et de la voirie du lotissement Lo Vilar de Puecabo, d'une longueur de 370 ml : dénommée rue du Serrat constituée de la parcelle cadastrée en section AD n° 121 ;
- Autorise Madame le Maire, à effectuer les démarches administratives, et à signer l'acte nécessaire pour le classement et l'intégration : dans le domaine public communal, des voies, réseaux et espaces verts du lotissement Lo Vilar du Puecabo ;
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la Société FONCIER CONSEIL SNC.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21 heures 30



Le Maire  
Madame Dominique SANGAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

01-10-2008 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

02-10-2018 : Transfert dans le domaine public des équipements communs – lotissement Lo Vilar de Puecabo